



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 8 novembre 2016

Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de B en A

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la Liste d'aptitude de B en A pour l'année 2017.

Les représentants FO-DGFIP rappellent l'attachement de **FO-DGFIP** à la liste d'aptitude comme moyen d'accès à la catégorie A. Ils dénoncent une nouvelle baisse du volume des promotions, -13% par rapport à l'an passé. La diminution du nombre de promus est la traduction de la politique d'austérité mise en application par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années. Pour le Calvados, cette baisse signifie une seule et unique potentialité face à trente candidats et **les représentants FO-DGFIP** le déplorent.

Les représentants FO-DGFIP estiment que pour les agents qui seront classés excellents, il est urgent de revoir le calendrier afin de leur éviter le dépôt d'une demande de mutation à titre conservatoire sans savoir s'ils seront finalement promus. Ils considèrent cela comme une source de stress inutile dans le climat professionnel actuel extrêmement tendu.

Au moment où le Directeur Général profite de PPCR pour réorganiser les statuts particuliers à sa convenance, **FO-DGFIP** dénonce une réforme qui va se traduire par une perte de rémunération importante pour les Inspecteurs des Finances Publiques.

Les représentants FO-DGFIP rappellent, quand certains découvrent les dangers de PPCR après en avoir signé le protocole en septembre 2015, que **FORCE OUVRIERE** n'a pas validé ce protocole PPCR parce qu'il contenait de véritables bombes à retardement pour les rémunérations, les régimes indemnitaires et les carrières. La mise en oeuvre de PPCR entraîne, à compter du 3ème échelon d'IFiP, un reclassement dans un échelon inférieur à celui détenu au moment du basculement. Cela n'est pas sans incidence sur la durée de carrière et sur l'attribution de la prime de rendement (PR). La grille indiciaire passe de 12 à 11 échelons quand FO réclamait la création d'un 13^{ème}.

Avoir raison trop tôt est une caractéristique de **FORCE OUVRIERE**, mais c'est la marque d'un syndicalisme uniquement fondé sur la seule défense des intérêts matériels et moraux des agents des Finances Publiques.

C'est bien l'esprit de la liberté et de l'indépendance syndicale.

FO-DGFIP sera particulièrement vigilant à ce que les inspecteurs des Finances Publiques ne soient pas les grands perdants de PPCR.

Les représentants FO-DGFIP réitèrent les revendications de leur organisation, à savoir :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires.
- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et, à ce titre, exigent le maintien des statuts particuliers.

C'est en ce sens notamment que **FO-DGFIP** appelle à la grève le 15 novembre prochain.

Les représentants FO-DGFIP, représentants de tous les personnels, défendront les dossiers des candidats, quel que soit leur classement.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !